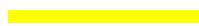




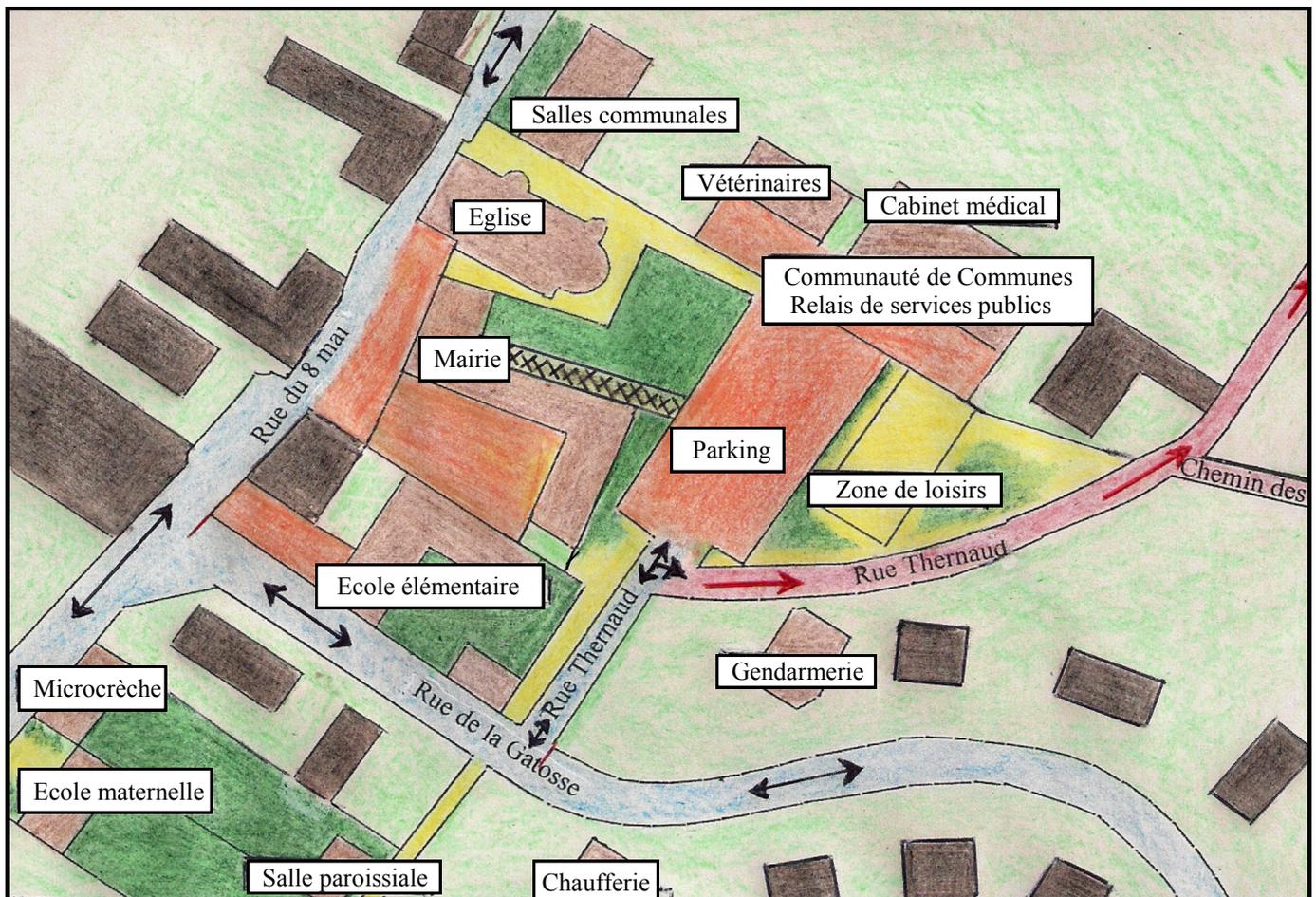
Saint Léger sur Dheune

Plan des bâtiments - anciens et nouveaux - et de leurs accès en voiture ou à pied.

-  Allée, zone piétonne
-  Allée d'accès à la mairie en cours de construction
-  Espace vert, cour
-  Rue en sens unique
-  Rue à circulation à double sens
-  Parking, place
-  Bâtiments publics, administrations

A noter que le parking derrière la mairie est accessible aux piétons depuis l'église et l'école élémentaire.

Le stationnement est interdit sur toute la rue Thernaud, même pour déposer ou récupérer les enfants à l'école.



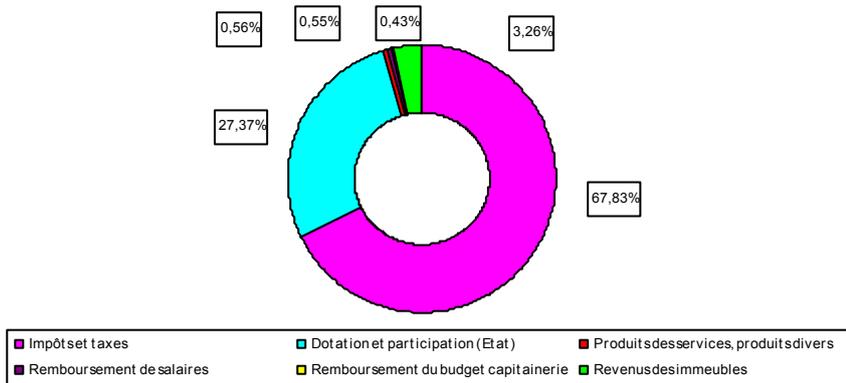
En 2013, l'Etat a augmenté les bases des taxes directes locales de 1,8 %.

A noter que la commune maintient ses taux depuis 2011.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2013

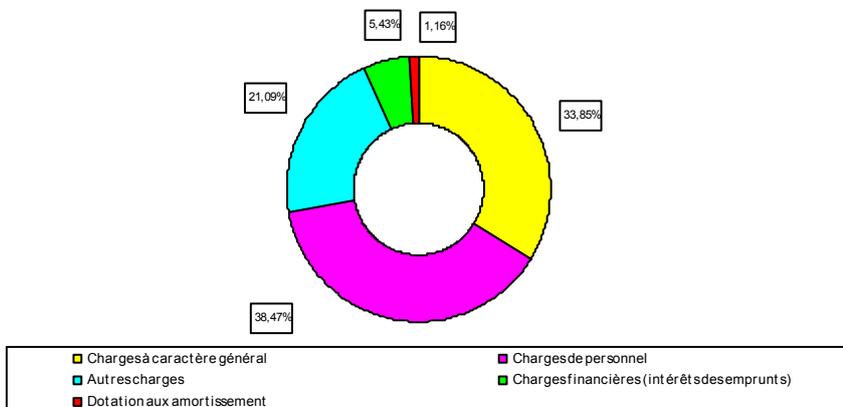
Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	789 797 €
Dotation et participation (Etat)	318 713 €
Produits des services, produits divers	6 467 €
Remboursement de salaires	6 400 €
Remboursement du budget capitainerie	5 000 €
Revenus des immeubles	37 960 €
Total	1 164 337 €



Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	339 957 €
Charges de personnel	386 312 €
Autres charges	211 757 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	54 500 €
Dotation aux amortissements	11 663 €
Total	1 004 189 €



ASSAINISSEMENT

Le silo de la station d'épuration arrivant « en fin de vie », la commune a engagé une étude technique et financière comparative des différentes filières de traitement des boues, susceptibles de remplacer cet élément défectueux. Deux solutions sont envisageables : renouvellement du silo et maintien de l'actuel système d'évacuation des boues par une entreprise spécialisée ; création de la filière filtre planté de roseaux dans des casiers de béton.

Pour plus d'informations sur cette nouvelle méthode, une délégation d'élus a visité les installations de Ville sur Arce et de Bologne, communes rurales de l'Aube dans lesquelles ce procédé fonctionne depuis plusieurs années. Les maires et adjoints ainsi que les techniciens assurant la gestion des équipements en place leur ont donné renseignements et explications souhaités : coûts de l'investissement et du fonctionnement, gestion journalière de la station, entretien, impact sur l'environnement, nuisance, intégration paysagère, etc

...
Tous ces éléments, rapportés aux conclusions de l'étude en cours, permettront au conseil municipal de faire son choix.



La différence entre recettes et dépenses, soit 160 148 €, contribue au remboursement du capital des emprunts et au financement des investissements communaux.

MOBILISATION DE LA CLASSE DE CM2 POUR LEUR VOYAGE

C'est avec énergie et efficacité que les élèves de la classe de CM2 de Madame Rolland ont financé leur voyage de fin d'année au Château de Guédelon.

Passant chez tous les commerçants du village, les enfants leur ont demandé d'offrir des lots et de participer à la vente de cases qu'ils avaient préparées en classe en plus de leur travail d'écolier. Les commerçants ont joué le jeu avec gentillesse et générosité. Le tirage au sort s'est déroulé en classe le 29 mars à 16h30 en compagnie des parents. La bonne humeur était au rendez-vous et cette action a rencontré un franc succès.

La motivation des enfants et de leur maîtresse a été récompensée. Ils remercient chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette réussite.



La bibliothèque municipale vous accueille

le mardi de 10h à 12h et 16h30 à 18h30 et
les mercredi, samedi de 10h à 12h.

Vous pouvez, pour une cotisation annuelle de 2€ (gratuite jusqu'à 16 ans révolus) emprunter 4 ouvrages pour une durée de 3 semaines.

Sur les rayonnages, vous trouverez des romans dont une vingtaine de nouveautés des auteurs suivant : John Irving, Michel Serres, Jo Nesbo, Guillaume Musso, Meyer Deon, Yves Ravet, etc..., des documentaires, des bandes dessinées et des magazines sur la cuisine, le jardin et la Bourgogne.

Pour les jeunes, le choix s'étend des albums pour les tout-petits aux romans pour les collégiens ainsi qu'aux documentaires et aux BD.

Le catalogue en ligne de la DLP (direction de la lecture publique de Saône et Loire) est à votre disposition et nous pouvons demander les ouvrages qui vous intéressent.

Il est possible aussi, de venir consulter des ouvrages à la bibliothèque, ceci sans cotisation.



En coopération avec Centre de Francophonie de Bourgogne, chaque année, la bibliothèque accueille pour une soirée un auteur étranger de langue française. Cette année, c'est Nora Aceval, d'origine algérienne qui a commenté son œuvre et lu des extraits de ses recueils de contes algériens.



Dernière minute :

La première tranche des travaux de rénovation des locaux de la mairie a débuté le 6 juin (plans affichés en mairie)



FETE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN 2013

La fête de la Musique 2012 a connu un vif succès.

La commune et la bibliothèque renouvellent cette manifestation le vendredi 21 juin au port de plaisance, à partir de 18 h 30.

Voici le programme : chant avec les Enfants des Ecoles de St Léger, la Chorale de Rully, Grégoire et sa troupe, le Petit Orchestre, percussions avec Cacophonia de Couches, jazz manouche avec Zwing Folies.

Sur place des stands de restauration et de dégustation permettront aux chalands de profiter au maximum du spectacle.



23, 24, 25, 26 août : JUMELAGE 2013

Tous les Lédégariens sont invités : visite, concert, soupers dansants, défilé, cérémonies officielles... chacun peut participer et apporter sa contribution en décorant sa maison.

Les « Lustinades », bulletin distribué depuis novembre 2012 par le Comité de Jumelage de St Léger, vous a communiqué le programme de ce week-end de fête et d'échanges culturels. Il vous tient informés régulièrement des travaux des différentes commissions. Une page consacrée à nos amis belges et à Lustin raconte l'histoire de ce sympathique « jumeau » de Belgique.

Il ne reste plus que 2 mois pour tout préparer. Les chars sont confectionnés en grand secret et les groupes répètent comme des professionnels. Les petites mains qui fabriquent les décors s'activent.

Alors, rendez-vous le 23 août en fin d'après-midi pour accueillir nos amis Lustinois.



MARCHE NOCTURNE

Une seule date à retenir cette année : **vendredi 12 juillet**.

A partir de 18 h 30, une vingtaine d'artisans et de producteurs locaux s'installeront au port de plaisance pour proposer leurs articles.

Ambiance musicale avec un groupe de jeunes musiciens compositeurs et interprètes.

Espérons que le beau temps ne nous fera pas faux bond...

FETE NATIONALE

Traditionnelle retraite aux flambeaux suivie des feux d'artifice, **samedi 13 juillet**. Bal gratuit sur la place du Marché.

Dimanche 14 juillet à partir de 15 h, animation surprise (en cours de préparation)

L'ETE DU TRAM au port de plaisance
Samedi 3 août à 14 h, « les après-midi du TRAM » Atelier d'Arts Graphiques en plein air ; tout l'après-midi, visite de la plus petite galerie d'arts au monde; à 20h : peinture Contée par le collectif Les Enclumés
Samedi 31 août dès 14h, Nituür dans la ville, **MARIONNETTES** de RUE; à 20h, concert Le Petit Crucq (chanson française), 1^{ère} partie avec Jean Pierre Jean (duo de comptoir nancéen...)





LE RELAIS DE SERVICES PUBLICS, nouveau dans le paysage léodégarien !

C'est quoi ? Un endroit où je peux me renseigner et obtenir de l'aide dans mes démarches auprès de différents services.

Dans quel domaine ? Emploi, prestations sociales et familiales, santé, retraites, logement.

Qu'est-ce que je peux y faire ? Constituer un dossier, interroger les administrations, consulter internet, rédiger des CV... Un point multimédia est à ma disposition.

Comment ça marche ? Je peux venir tous les jours. Je consulte le tableau ci-dessous pour les horaires.

En toute confidentialité, l'animatrice, Laëtitia Richaud me reçoit et m'écoute. Ensuite, elle peut me renseigner, me conseiller, m'expliquer la réglementation, m'aider à remplir et à transmettre une demande. Si elle ne peut pas me répondre de façon complète, elle peut m'orienter vers le service concerné.

C'est pour qui ? Pour tout le monde.

Quels services sont partenaires ? Actuellement, Pôle Emploi, la CPAM, la CAF, la MSA, la Mutualité Française, ADIL, PACT71, CG71. Dans un avenir proche, l'ADMR, Agrisolidarités, LRD Services.

Où : 7 rue Thernaud derrière la mairie St Léger sur Dheune

Contact : téléphone : 03.85.87.61.22 / ccemd-rsp@orange.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	9 h - 12 h sur rendez-vous	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h	14 h - 19 h
Mercredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h sur rendez-vous
Jeudi	9 h - 12 h	14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h	14 h - 17 h
Samedi	9 h - 11 h le 2ème et le 4ème samedi du mois	

NOUVEAU

La coulée douce
Chez Doudoune et Doudou
 bar tabac brasserie
 13 rue de la Gare
 03 85 46 10 95

CAPITAINE D'UN JOUR...
 CAPITAINE TOUJOURS !

LOCATION DE BATEAU
 à la journée ou 1/2 journée
 Au départ de Saint-Léger-sur-Dheune
 De 2 à 12 personnes

LOCABOAT
 INFORMATION ET RÉSERVATION
03 85 98 03 03
 RUE DU PORT 71510 SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE

Echos communautaires et communaux

En application des nouvelles dispositions territoriales de la loi en matière de communautés de communes et, consécutivement à la défection des communes de St Emiland, St Firmin, St Gervais-sur-Couches et St Pierre de Varennes, la Communauté de Communes « Autour du Couchois » fusionne avec la Communauté de Communes « Entre Monts et Dheune ».

En outre, avec l'adhésion de la commune de Charrecey, la nouvelle entité créée verra le jour le 1^{er} janvier 2014 sous l'enseigne de Communauté de Communes « des Monts et des Vignes » et siègera dans les locaux prévus à cet effet rue Thernaud à St Léger. L'Etat a entériné ce processus par arrêté préfectoral.

Observons que ce nouveau périmètre, ancré entre la vallée de la Dheune et ses hauteurs, a vocation à se maintenir dans les prochaines décennies. Bordé par la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau, la Communauté de Communes de l'Autunois, la Communauté d'Agglomération de Beaune-Chagny-Nolay et le Grand Chalon, ce territoire, avec ses atouts doit se suffire à lui-même.

La commune de St Léger, par sa position centrale, devra assurer cette position privilégiée de neutralité.

La réforme des collectivités territoriales est un tournant important pour notre commune et, 2014, avec le renouvellement des Conseils Communautaire et Communal, sera un repère pour l'avenir de St Léger qui devra préserver ses acquis sur ledit territoire et son implication en tant que ville d'appui dans le paysage chalonnais.

Le mandat 2008-2014 est en voie d'achèvement. Notre programme était de réaliser ce que nous avons prévu et promis. Nous sommes allés au-delà et nous comptons bien pouvoir vous présenter le nouvel aménagement de la Gatosse avant la fin de cette année ...

Nous vous assurons de notre dévouement et vous souhaitons un été très ensoleillé.

Bon jumelage.

Le Maire,
Daniel Leriche